

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 96 (1945)
Heft: 1

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

percé un tunnel dans la roche qui aboutit au fond de la baume et permet d'y pénétrer aisément. Et les forestiers qui voudraient la visiter, pourront du même coup admirer les magnifiques forêts qui peuplent les flancs de Risel : épicéas et sapins de belle venue, fayards élancés, érables trapus, ainsi que la végétation herbacée qui est d'une extrême luxuriance, preuve de la fertilité du sol.

Jadis, au temps de la domination bernoise et même après, la tâche des gardes forestiers du Risoud était non seulement pénible, mais dangereuse, car ils se voyaient parfois attaqués par des Bourguignons, qui venaient commettre des délits, et dans l'obligation de se défendre par les armes. De là des haines vivaces, génératrices de pensées vindicatives. Et sans doute, la disparition d'un garde forestier, au commencement du XIX^{me} siècle, doit être attribuée à un acte de vengeance commis par un parti de Bourguignons. En effet, plusieurs de ceux-ci soi-disant égarés vinrent de nuit frapper à la fenêtre du garde et le prier de les conduire sur un chemin menant en France. Sans défiance, l'homme partit mais ne revint pas. On a supposé qu'il fut tué et son corps jeté dans une baume du Risoud.

De tout temps, par le mystère qu'elles évoquent, les baumes ont excité la curiosité et toute personne qui plonge ses regards dans le trou noir aux profondeurs insondables qui s'ouvre devant elle, se dit : « Que peut-il bien y avoir là-dedans ? » Sans doute, les forestiers n'échappent pas à ce sentiment, car, dans leurs tournées à travers la sylve, ils se trouvent parfois en présence de l'un ou l'autre de ces orifices béants qui signifient non seulement mystère impénétrable, mais danger, surtout en hiver.

Sam. Aubert.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Avis du caissier

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la *cotisation annuelle de 15 fr.* en utilisant le formulaire postal annexé à ce cahier (chèque VIII 11 645). Pour ceux qui ne l'auraient pas fait, cette cotisation sera perçue par remboursement.

La liste de nos sociétaires devant être imprimée à nouveau, nous prions ceux-ci de bien vouloir indiquer exactement leur nom, leur titre et leur adresse.

Zurich, Ottikerstrasse 61.

Le caissier : *H. Fleisch.*
